AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0766
FR0000064529-FS0306

13 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NSC GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 mai 2014, la société anonyme NSC GROUPE (170 rue de la République, 68500 Guebwiller) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mai 2014, le seuil de 5% de son capital et détenir 51 255 de ses propres actions, soit 9,35% de son capital[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition de ses propres actions hors marché dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2013.

[1] Sur la base d'un capital composé de 548 250 actions, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.